

**Travaux d'électrification du parc
animalier de la Station régionale de
protection des oiseaux de LA WANTZENAU**

Rapport n° CP/2012/699

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer d'accorder à la commune de La Wantzenau une subvention pour les travaux d'électrification du parc animalier de la Station Régionale de Protection des Oiseaux, dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire.

La Station Régionale de Protection des Oiseaux (S.R.P.O) de La Wantzenau est un parc animalier situé en forêt communale. L'association gestionnaire du parc mène une activité de protection des espèces et d'éducation à la nature. Pour des raisons de sécurité et d'exploitation des installations du parc, le raccordement au réseau électrique a été entrepris par la commune de La Wantzenau, laquelle a demandé l'inscription de cette opération lors de la révision du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise. Ce projet a été retenu par le Conseil Général lors de la révision du CTAS approuvée par l'assemblée plénière du 25 juin 2012. En l'absence d'un dispositif de droit commun, il est prévu de le financer au titre du développement local et urbain. Compte tenu d'un coût d'opération de 36 434,08 euros HT et d'un taux modulé de 13%, le montant de l'aide proposée est de 4 736,43 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35391	204-204142-71	50 000,00 €	50 000,00 €	4 736,43 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de La Wantzenau une subvention de 4 736,43 euros, pour la réalisation des travaux d'électrification du parc animalier de la Station Régionale de Protection des Oiseaux.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL